

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12520-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 12440-2023 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE  
L'ENVELOPPE, DES BOISERIES INTÉRIEURES, DE LA  
VENTILATION ET TRAVAUX DIVERS DE LA CHAPELLE SAINT-  
JOSEPH-DU-LAC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL  
DE 260 269,52 \$**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tenue le 9 avril 2024 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jacques Poulin

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseiller, district n° 1  
Manon Huard, conseiller, district n° 2  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4  
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Poulin,

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire emprunter un montant additionnel de 260 269,52 \$ pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;  
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$.

**QU'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :**

- ARTICLE 1 TITRE**  
Le titre du présent Règlement est « *Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$* ».
- ARTICLE 2 PRÉAMBULE**  
Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 3 BUT**  
L'article 3 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :  
*Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, et ce, tel que décrit dans les estimations préparées par la firme Atelier 4<sup>e</sup> Niveau, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement sur l'emprunt à court terme, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « A » auxquelles s'ajoute un montant supplémentaire à emprunter tel que décrit par le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, en date du 22 mars 2024, incluant les taxes, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « B ».*
- ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES**  
L'article 4 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :  
*Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 798 728.00 \$, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement tels que décrits à l'annexe « C » pour les fins du présent Règlement.*
- ARTICLE 5 EMPRUNT**  
L'article 5 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :  
*Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent Règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 260 269,52 \$ sur une période de 20 ans.*

**ARTICLE 6**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Fossambault-sur-le-Lac ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

---

Jacques Poulin, maire

---

Jacques Arsenault, greffier  
CHRA

## ANNEXE « A »



### Étude de faisabilité des coûts

<b>Chapelle St-Joseph-du-Lac</b> <b>Enveloppe, Boiseries int., Ventilation et Divers (2024)</b> <b>6160 rte de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac (Qc)</b>		<b>N° projet :</b> 21-41.1 <b>Étape :</b> Étude préparatoire <b>Date :</b> 05/02/2024
Distribution	Courriels	
<input checked="" type="checkbox"/> Jacques Arsenault, dir. Général	FSL	jarsenault@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Patrick Langevin, dir. des Travaux publics	FSL	plangevin@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie Langlois, dir. des Loisirs	FSL	slanglois@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Jacky Deschênes, architecte	A4N	j.deschênes@atelier4niveau.com
<input checked="" type="checkbox"/> Alex Moreau, architecte	A4N	a.moreau@atelier4niveau.com
Référence : Bilan des coûts probables - 06/12/2023		
Section	Titre	Montant
<b>1. Murs extérieurs</b>	Isolation / Étanchéité à l'air	13 650,00 \$
	Échafaudage	8 750,00 \$
	Conteneur	4 462,50 \$
	Nettoyage chantier	2 625,00 \$
<b>4. Toitures</b>	Isolation et étanchéité	9 625,00 \$
	Bardeau de bois	8 312,50 \$
	Gouttière et descente pluviale	26 110,00 \$
<b>5. Structure et ouvrages de béton</b>	Câbles d'acier	13 825,00 \$
	Rampe d'accès	200,00 \$
<b>7. Enduits et boiserie</b>	Boiserie de finition	103 250,00 \$
	Plateforme élévatrice	7 000,00 \$
	Porte intérieure en bois	42 000,00 \$
	Conduits électriques	6 562,50 \$
<b>8. Électricité</b>	Plinthe électrique	1 050,00 \$
	Conduits électriques	6 125,00 \$
	Mise en lumière architecturale	-
	Chauffage / Climatisation	6 125,00 \$
	Fil chauffant	4 200,00 \$
	Mise à la terre	23 625,00 \$
	Nacelle	11 375,00 \$
	Ragréage du terrain	875,00 \$
	Ventilation - Chauffage / Climatisation	107 500,00 \$
	Chauffage / Climatisation	850,00 \$
<b>9. Plomberie</b>		
<b>Sous-total</b>		<b>407 897,50 \$</b>
Honoraires professionnels (10%)		40 789,75 \$
Contingences de construction (10%)		40 789,75 \$
<b>Sous-total</b>		<b>489 477,00 \$</b>
Taxes nettes (4,975%)		24 351,48 \$
<b>COÛT TOTAL DE CONSTRUCTION</b>		<b>513 828,48 \$</b>
Intérêt sur financement temporaire		24 630,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>538 458,48 \$</b>

ATELIER 4 NIVEAU - ARCHITECTURE DE PROXIMITÉ  
 T : 418-529-9858 -info@atelier4niveau.com - www.atelier4niveau.com

## ANNEXE « B »

### *Budget de construction révisé suite à l'ouverture des soumissions*

<i>Total selon estimation Voir annexe « A »</i>	<i>538 458,48 \$</i>
<i>Total selon soumission Voir annexe « C »</i>	<i>798 728,00 \$</i>
<i>Écart</i>	<i>260 269,52 \$</i>
<i>Total à emprunter (incluant les taxes nettes)</i>	<i>260 269,52 \$</i>

*Le directeur général,*

---

*Jacques Arsenault  
CRHA*

*Le 22 mars 2024*

## ANNEXE « C »

### Coûts après soumission

<b>Chapelle St-Joseph-du-Lac</b> <b>Enveloppe, Boiseries int., Ventilation et Divers (2024)</b> <b>6160 rte de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac (Qc)</b>		<b>N° projet :</b> 21-41.1 <b>Étape :</b> Définitif - (Projet) Contrat de construction <b>Date :</b> 21/03/2024
Distribution		Courriels
<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques Arsenault, dir. Général	FSLL   jarsenault@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Langevin, dir. des Travaux publics	FSLL   plangevin@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Langlois, dir. des Loisirs	FSLL   slanglois@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Jacky Deschênes, architecte	A4N   j.deschênes@atelier4niveau.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Alex Moreau, architecte	A4N   a.moreau@atelier4niveau.com
Référence : Bilan des coûts / Définitif - (Projet) Contrat de construction - 21/03/2024		
	Section	Titre
		Montant
1.	<b>Murs extérieurs</b>	Persienne murale
		1 000,00 \$
2.	<b>Ouvertures</b>	Porte traditionnelle en bois
		52 840,00 \$
4.	<b>Toitures</b>	Gouttière et descente pluviale / Fascia de bois
		36 445,15 \$
5.	<b>Structure et ouvrages</b>	Bardeaux cèdre / Échafaudage / Protection du terrain
		inclus
5.30	<b>Aménagement paysager</b>	Câbles d'acier
		22 230,00 \$
		inclus
		Excavation et remblayage / Dallage de béton
		Aménagement extérieur - Rampe d'accès <b>(Non inclus)</b>
		200,00 \$
6.	<b>Planchers</b>	Préparation de la surface / Vernis au plancher
		9 330,00 \$
7.	<b>Enduits et boiseries</b>	Dégarnissage
		190 000,00 \$
		inclus
		Pontage de bois / Trappe d'accès au clocher
		inclus
		Ouverture à obstruer / Lambris bois / Moulure bois
		inclus
		Cloison intérieure / Porte de bois intérieure
		inclus
		Préparation de la surface / Vernis sur le bois
		inclus
		Mains courantes
		inclus
8.	<b>Électricité</b>	Plateforme élévatrice / Conteneur / Nettoyage
		inclus
		Rapport / Attestation
		250 000,00 \$
		inclus
		Dégarnissage
		inclus
		Filages électriques et autres
		inclus
		Fil chauffant
		inclus
8.30	<b>Ventilation</b>	Système de ventilation et réfrigération / Contrôle et
		régulation / Réfrigération/ Calorifugeage
		inclus
8.50	<b>Protection contre la foudre</b>	Paratonnerre / Échafaudage
		inclus
10.	<b>Isolation et insonorisation</b>	Isolation au plancher / Isolation au toit
		47 800,00 \$
		Étanchéité à l'air
		inclus
		<b>Sous-total</b>
		<b>609 645,15 \$</b>
		Honoraires professionnels (10%)
		60 964,52 \$
		Contingences de construction (10%)
		60 964,52 \$
		<b>Sous-total</b>
		<b>731 574,18 \$</b>
		Taxes nettes (4,975%)
		36 395,82 \$
		<b>COÛT TOTAL DE CONSTRUCTION</b>
		<b>767 970,00 \$</b>
		Intérêt sur financement temporaire
		30 758,00 \$
		<b>GRAND TOTAL</b>
		<b>798 728,00 \$</b>